

Adhésion individuelle (saison 2026/2027)



La pratique de nos activités est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Les nouveaux venus peuvent participer à une demi-journée (matinée ou après-midi) avant régularisation de leur adhésion.

L'adhésion, valable jusqu'au 31 août 2027, inclut la licence de la Fédération Française de Randonnée et comprend obligatoirement une assurance couvrant le licencié en responsabilité civile et accidents corporels.

L'assurance est valable jusqu'à la fin de l'année 2027.

<u>Tarifs</u>	Adulte	Famille (couple +1 enfant)	Jeune (18 à 25 ans)
Avec licence	55,00 €	90,00 €	15 €
<i>Adhésion sans licence (voir NB)</i>	<i>25,00 €</i>		

Dossier complet à fournir :

- La demande d'adhésion ci-dessous dûment remplie et signée,
- Votre règlement (*uniquement par chèque à l'ordre des Randonneurs cogolinois*)
- Un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence , sinon je coche la case auto-connaissance du questionnaire de santé (voir page 2)

• **NB : L'adhésion sans licence FFRandonnée n'est à utiliser qu'en cas d'adhésion dans un autre club pour la saison en cours.**

Contacts : randocogolin2@gmail.com

Tél. 06 30 22 21 35 (Patrice Schwartz en cas de non-réponse laisser un message avec vos coordonnées)

Site web : <http://les-randonneurs-cogolinois.e-monsite.com> onglet : contact

Demande d'adhésion **Avec licence** **Sans licence (entourez la bonne réponse)**

	M m e	M .	Prénom	Nom	Date de naissan ce	Rand onn ée Pédestre	Marc h e Nord i q	Marc h e Aquat iqu e
Adh ére nt(e)	☐	☐				☐	ue ☐	☐

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail (*lisible*) :

Nationalité :

Depuis 2021, les licences sont **dématérialisées**, ce qui signifie que vous allez recevoir de la FFRP un lien

avec un code pour aller vous-même récupérer votre licence que vous pourrez imprimer et même mettre sur votre téléphone. Une adresse mail personnelle est requise. **Lors des sorties (MAC, MN, RP) le port de la licence est obligatoire. N'oubliez pas également votre carte vitale et la fiche de santé.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association " Randonneurs cogolinois ". Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire les activités couvertes par la licence FFRandonnée et je m'engage à être convenablement équipé(e).

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) « En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

☐ J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires ☐ Je n'accepte pas de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires ☐ J'étais anciennement licencié à la Fédération française de la randonnée pédestre. Numéro de licence : _ _ _ _ _

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

1. Pour toute première prise de licence, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), **datant de moins de six mois est obligatoire**, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. **CACI** = Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes

Pour le **CACI vous trouverez sur notre site le modèle du certificat médical.**

2. Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée * et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

* Vous trouverez **l'auto-questionnaire personnel de santé** sur le site des Randonneurs cogolinois.

3-Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : **un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans** lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir l'auto-questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

☐ **Case auto-connaissance du questionnaire de santé à cocher pour les adhérents de 2026-2027**

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- ☐ J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association des Randonneurs cogolinois.

Site des Randonneurs cogolinois : <http://les-randonneurs-cogolinois.eonsite.com>

Je joins un chèque d'un montant de € et si première adhésion le CACI

A , le , mention manuscrite *lu et approuvé*”

Signature

Dossier (2 pages) à envoyer à : Gilbert Manent , 80 Chemin de l'Argentière , 29 Bastides de la Treille 83310 COGOLIN ou à remettre lors de la fête du Coq les 5 et 6 septembre 2026